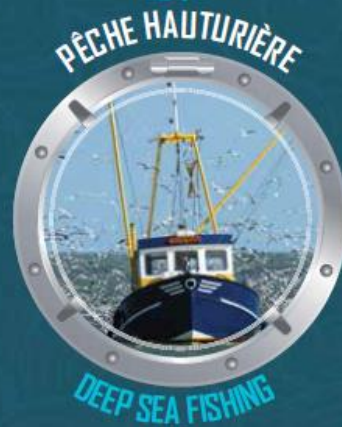
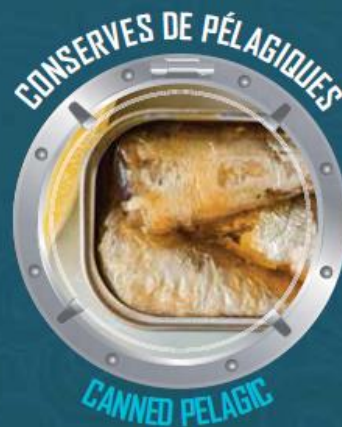


Rapport Financier Annuel 2020





UNIMER en quelques Chiffres

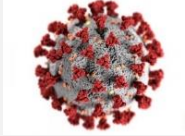
Principaux faits marquants de l'exercice

Moyens Industriels / Commerciaux

- **15 Unités Industrielles** dont (1 en France et 1 au Pérou)
- **2 Bateaux Chalutiers RSW** à Dakhla (48 000 Tonnes de capacité de Pêche)
- **120 Hectares d'aquaculture** dans la baie de Dakhla
- **50 000 Tonnes** de poissons transformés par an dont 20 000 Tonnes pêchées
- **5 400 Collaborateurs** dont 148 Cadres et Agents de maîtrise
- **200 000 m2** de Superficies industrielles dont 79 000 m2 Superficie de stockage
- **1 Milliard DH de Chiffre d'affaires Consolidé**
- **25 Filiales** dont 6 bureaux de représentation et filiales de distribution à l'étranger



Conjoncture



Impacts majeurs du Covid-19 sur notre secteur d'activité.
Arrêt de la pêche côtière, Difficulté à mobiliser les effectifs.



Forte concurrence entre opérateurs marocains et pression continue sur les prix de vente induisant la perte de certains appels d'offres 2020.



Bonne campagne de pêche d'anchois 50 MT en 2020 qui a permis à tous les opérateurs de reconstituer leur stocks d'anchois. La tendance des ventes n'a pas suivi face à la crise Covid.



Arrêté des Comptes Sociaux de l'exercice

Résultats du Groupe UNIMER au 31/12/2020

Conjoncture sectorielle

Selon les statistiques officielles de l'Office National de Pêche (ONP), l'exercice 2020 a été marqué par une **baisse de -13%** des débarquements de la Sardine et **-12%** des débarquements des maquereaux dans le cadre d'une campagne de pêche irrégulière à cause principalement du confinement des pêcheurs. Les Anchois par ailleurs ont enregistré une bonne saison de pêche qui s'est traduite par une hausse de **+155%** des débarquements comparativement à l'année précédente.

L'année 2020 a été marquée également par la perturbation des cadences de production à cause principalement des arrêts des sites de production puis de la reprise progressive et partielle de la production (Application drastique des mesures sanitaire anti COVID 19)

Chiffre d'affaires (Comptes sociaux)

Le chiffre d'Affaires a réalisé une **baisse de 22%** durant l'exercice 2020. Il s'élève à **737 Mdh** contre **951,2 Mdh** l'exercice précédent.

La baisse du chiffre d'affaire est principalement expliquée par la baisse du niveau de production due à l'application des mesures sanitaires anti COVID et à la baisse de la demande pour le marché des anchois à cause du confinement prolongé dans les principaux pays d'exportation (notamment la France, l'Espagne...)

Excédent Brut d'Exploitation (Comptes sociaux)

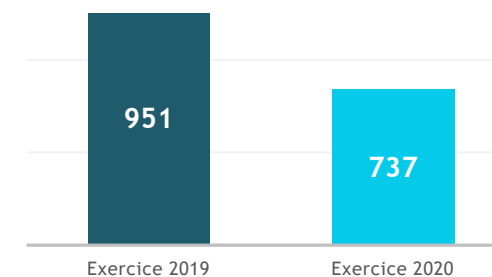
L'Excédent Brut d'Exploitation réalise une **baisse de 57,8%** et s'établit à **34,2 Mdh** contre **81,2 Mdh** l'exercice précédent, à cause de la baisse du chiffre d'affaires combinée à l'impact de multiples hausses des prix des intrants, la volatilité des cours de change, ainsi que l'augmentation du SMIG.

Résultat Net (Comptes sociaux)

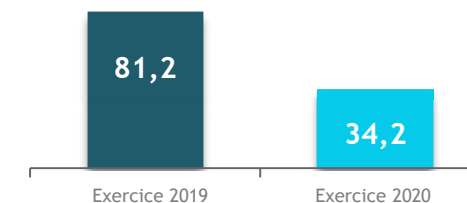
Le résultat net social de la société UNIMER pour l'exercice 2020 s'établit à **24 Mdh** contre **61,9 Mdh** l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique par la baisse du résultat d'exploitation ainsi que la **non-récurrence** de la **remontée des dividendes exceptionnels** de certaines participations qui a impacté le Résultat Financier.

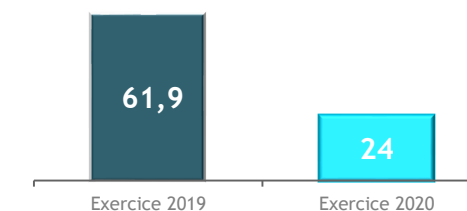
Chiffre d'affaires Social
(en Millions de Dh)



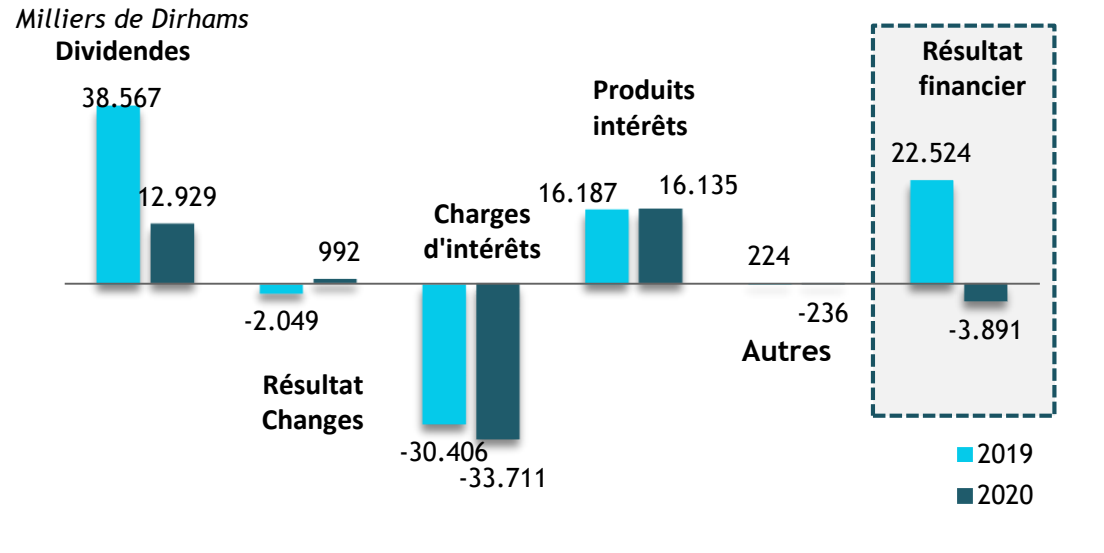
Excédent Brut d'Exploitation Social
(en Millions de Dh)



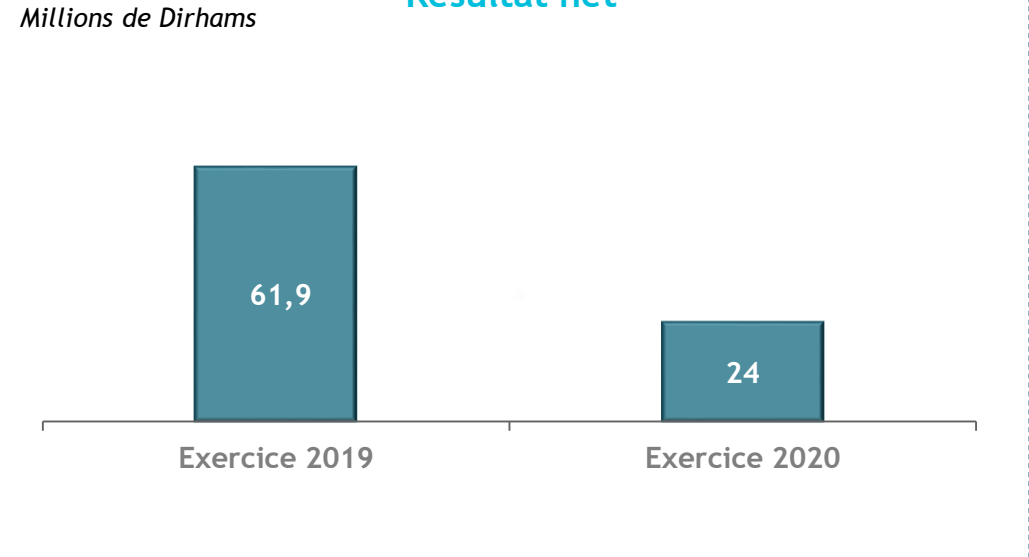
Résultat Net Social
(en Millions de Dh)



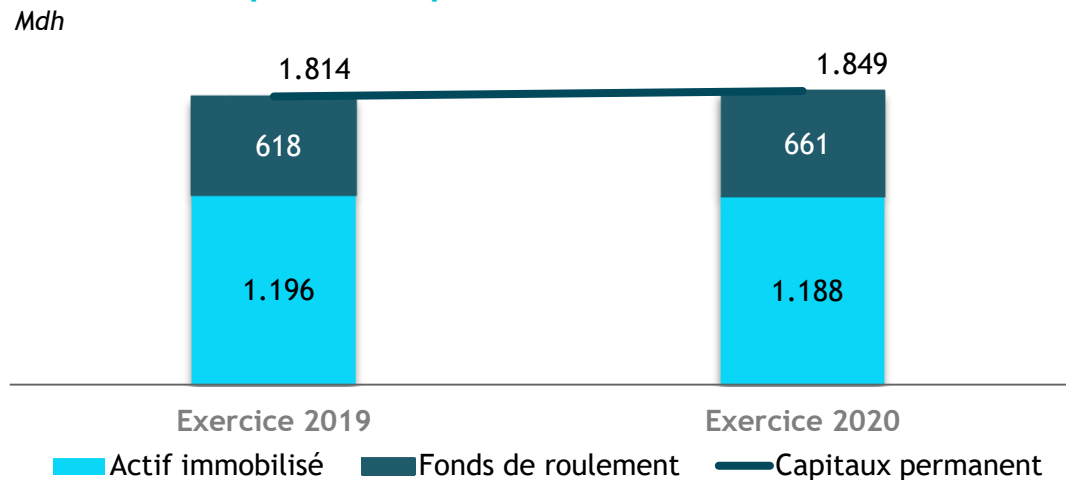
Résultat Financier 2019 - 2020



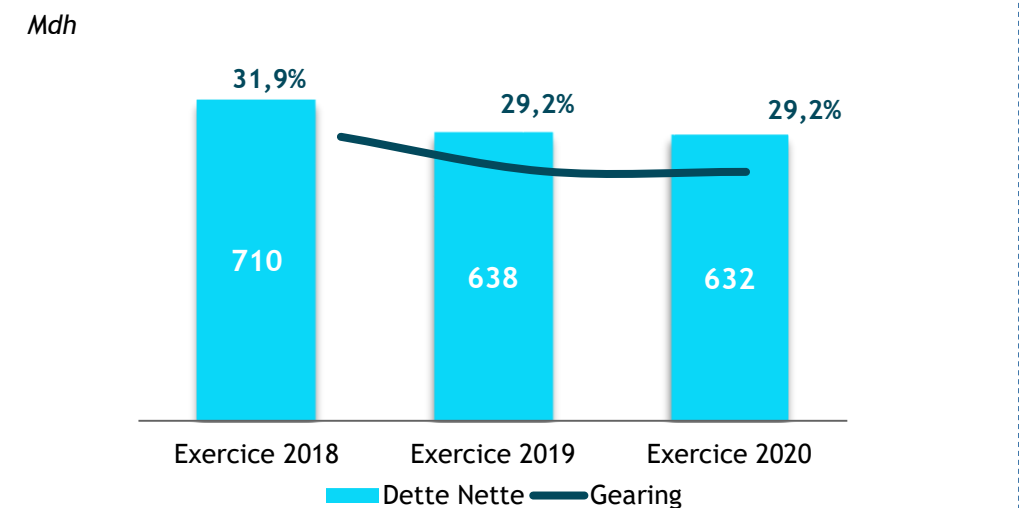
Résultat net



Capitaux Propres / Fonds de Roulement



Dettes Nette / Gearing



Compte de Produits et Charges

Milliers de Dirhams	Total 2020	Total 2019	Variation
Chiffre d'affaires (CA)	737 032	951 155	-22.5%
<i>Contribution %</i>			
Variation de stocks	-64 584	-51 943	24.3%
Production de l'exercice	672 448	899 212	
Achats consommés	438 201	587 519	-25.4%
Charges externes	59 206	66 202	-10.6%
Consommations externes	497 407	653 721	-23.9%
Valeur Ajoutée (VA)	175 041	245 491	-28.7%
<i>Prod. %</i>	<i>26.0%</i>	<i>27.3%</i>	
Impôts & taxes	2 483	3 000	-17.2%
Charges de personnel	138 370	161 332	-14.2%
<i>Prod. %</i>	<i>20.6%</i>	<i>17.9%</i>	
Excédent Brut d'Exploitation	34 188	81 159	-57.9%
<i>Prod. %</i>	<i>5.1%</i>	<i>9.0%</i>	
<i>Contribution de l'activité à l'EBE</i>			
Autres produits d'exploitation	1 000	1 947	-48.6%
Autres charges d'exploitation	660	660	0.0%
Reprises d'exploitation	32 543	5 769	0.0%
Dotations d'exploitation	29 356	38 380	-23.5%
Résultat d'Exploitation	37 715	49 835	-24.3%
<i>Prod. %</i>	<i>5.6%</i>	<i>5.5%</i>	
<i>Contribution de l'activité au REX</i>			
Résultat Financier	-3 891	22 524	-117.3%
Résultat Non Courant	2 525	-198	
IS & CSS	-12 354	-10 287	+20.0%
Résultat Net	23 995	61 873	-61.2%
<i>Prod. %</i>	<i>3.6%</i>	<i>6.9%</i>	

Bilan : Actif et Passif

Milliers de Dirhams	déc-19		déc-20	
	Montant	% Total	Montant	% Total
Immobilisations corporelles	233 268	9%	226 221	9%
Immobilisations financières	710 300	28%	709 992	28%
Autres immobilisations	252 827	10%	251 986	10%
Actif immobilisé net	1 196 395	47%	1 188 199	47%
Stocks	229 924	9%	186 704	7%
Autres postes de l'actif circulant	978 821	39%	1 036 132	41%
Passif circulant	220 575	9%	240 090	10%
Besoin en Fonds de Roulement	988 170	39%	982 745	39%
Dettes financières long terme	266 387	11%	310 356	12%
Trésorerie passif	495 897	20%	432 205	17%
Trésorerie actif	125 671	5%	110 140	4%
Endettement net (Liquidités nettes)	636 614	25%	632 420	25%
<i>Taux d'endettement net effectif (effet de levier %)</i>	<i>29.2%</i>		<i>29.2%</i>	
Provisions pour R&C	1 141	0%	1 841	0%
Autres postes du bilan	1 141	0%	1 841	0%
Situation nette (CP)	1 546 810	61%	1 536 683	61%
Total Bilan	2 530 811	100%	2 521 174	100%



Arrêté des Comptes Consolidés de l'exercice

Résultat Consolidé du Groupe UNIMER au 31/12/2020

Les comptes consolidés de Unimer sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité.

Chiffre d'Affaires consolidé : 1 053 Mdh

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Unimer s'élève à 1 053 Mdh durant l'exercice 2020 enregistrant ainsi une baisse de 25% par rapport à l'exercice précédent.

Ceci s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire sur, d'une part, les ventes des filiales qui ont subi le confinement dans les principaux pays d'exportation, et d'autre part, la production qui a connu un fonctionnement intermittent des exploitations du Groupe.



Résultat d'exploitation Consolidé : 26,25 Mdh

Dans ce contexte de baisse du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation Consolidé s'établit à 26,25 Mdh durant l'année 2020 contre 93 Mdh l'exercice précédent.

Résultat Net Consolidé : - 49,5 Mdh

Compte tenu de l'impact du résultat financier (-39 Mdh) l'amortissement des écarts d'acquisition (-29 Mdh), le Résultat net consolidé du Groupe s'établit à -49,5 Mdh pour l'exercice 2020 contre 60,3 Mdh l'exercice précédent.

Le Résultat Net Part du Groupe s'élève à -76,6 Mdh en 2020 contre 24 Mdh l'exercice précédent.

GRUPE UNIMER : La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2020 est la suivante

Sociétés	Pourcentages d'intérêt	Pourcentages de contrôle	Méthodes de Consolidation
UNIMER SA	100,00%	100,00%	Société mère
TOP FOOD	99,98%	99,98%	IG
INVESTIPAR	100,00%	100,00%	IG
VCR LOGISTICS	100,00%	100,00%	IG
Groupe RETAIL	25,31%	25,31%	MEE
ALMAR	100,00%	100,00%	IG
LA MONÉGASQUE VANELLI FRANCE	100,00%	100,00%	IG
VANELLI MAROC	100,00%	100,00%	IG
DÉLIMAR	99,14%	99,14%	IG
BELDIVA	76,00%	76,00%	IG
F PARTNERS	70,00%	70,00%	IG
SMCA	60,00%	60,00%	IG
UNIMER DAKHLA	100,00%	100,00%	IG
PELAGIC PIONNIERE	35,00%	50,00%	IG
SIRIUS PELAGIC	50,00%	50,00%	IG
OPTIFISH	60,00%	60,00%	IG
SNCP	73,45%	73,45%	IG
UNIMER PROTEINS	100,00%	100,00%	IG
UNIMER AFRICA	100,00%	100,00%	IG
UNIMER MAURITANIE	70,00%	70,00%	IG

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

Agrégats Consolidés

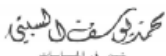
<i>En KMAD</i>	2020	2019	VAR
Produits d'exploitation	1.000.898	1.329.855	(328.956)
Charges d'exploitation	(974.646)	(1.236.907)	262.261
Résultat d'exploitation	26.252	92.948	(66.696)
Résultat financier	(39.443)	(37.911)	(1.532)
Résultat courant des entreprises intégrées	(13.191)	55.037	(68.227)
Résultat non courant	5.949	(1.364)	7.313
Résultat avant impôt	(7.242)	53.673	(60.915)
Impôt sur le résultat	(23.199)	(19.451)	(3.748)
Résultat net avant DEA des écarts d'acquisition	(30.441)	34.222	(64.663)
Amort. des écarts d'acquisition	(29.139)	(29.139)	(0)
QP des Sociétés mises en équivalence	10.040	55.172	(45.132)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(49.541)	60.255	(109.795)
Résultat net part du Groupe	(76.551)	24.491	(101.042)
Intérêts minoritaires	27.010	35.764	(8.754)



Rapport Général des Commissaires Aux Comptes



90, Avenue Mehdi Berberka, Hay Riad, Rabat



4, allée des Roseaux - Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice du « 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 »

Aux Actionnaires de la Société UNIMER S.A.
Km 11, Rue L. Route de Zenata,
Sidi Bernoussi Q.I - 20 252 - Casablanca

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société UNIMER SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 536 565 642,52 dont un bénéfice net de l'exercice de MAD 23 996 038,33.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société UNIMER SA au 31/12/2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation des titres de participation et des créances rattachées

1. Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées enregistrent au bilan au 31 décembre 2020 des montants nets respectifs de 708 713 KMAD et 651 371 KMAD. Ils représentent, ainsi, les postes les plus significatifs de l'Actif de la Société.

A la date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les créances rattachées aux participations sont, pour leur part, comptabilisées à leur valeur nominale.

Lors de chaque clôture, la Société procède à l'évaluation de la valeur actuelle de ces titres tenant compte de la situation financière des participations, de leurs rentabilités à la clôture, des effets de complémentarité technique, commerciale ou économique susceptibles de résulter de la participation et de leurs perspectives d'avenir.

Les provisions pour dépréciation de ces titres et ces créances sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales, des perspectives de leurs évolutions ou de leurs valeurs probables de cession. L'estimation de l'utilité des participations requiert, ainsi, une appréciation plus ou moins subjective du management dans son choix des critères à considérer selon la nature de l'activité et le contexte de chaque participation.

Dans ce contexte, nous avons estimé que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constitue un point clés d'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan et de l'importance des jugements de la direction à cet égard.

2 Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que les valeurs déterminées par la direction sont fondées sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté à :

- Vérifier que les quotes-parts des capitaux propres retenus concordent avec les comptes arrêtés des filiales ;



90, Avenue Mehdi Benbarka, Hay Riad, Rabat



4, allée des Roseaux - Casablanca

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos diligences ont consisté à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des filiales concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique au moment de l'établissement des comptes ;
- Comparer les provisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier le caractère raisonnable des prévisions antérieurement fixées.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



90, Avenue Mehdi Benbarka, Hay Riad, Rabat



4, allée des Roseaux - Casablanca

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 22 avril 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HORWATH MAROC AUDIT



Adib BENBRAHIM
Associé

CABINET M.Y. SEBTI



Mohamed Youssef SEBTI
Associé



90, Avenue Mehdi Benbaraka,
Hay Riad - Rabat

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
UNIMER SA (Groupe UNIMER)
Exercice du « 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 »**

Aux Actionnaires de la Société UNIMER S.A.
Km 11. Rue L. Route de Zenata,
Sidi Bernoussi Q.I - 20 252 - Casablanca

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société UNIMER S.A. et de ses filiales (Groupe UNIMER), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de produits et charges consolidés, l'état des soldes de gestion et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 445 167 dont une perte nette consolidée de KMAD 49 540.

Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.



4, Allée des Roseaux
Casablanca

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;



90, Avenue Mehdi Benbaraka,
Hay Riad - Rabat

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HORWATH MAROC AUDIT

CABINET M.Y. SEBTI



Adib BENBRAHIM
Associé



Mohamed Youssef SEBTI
Associé



Rapport Spécial des Commissaires Aux Comptes



90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad,
Rabat, Maroc



شعبه في المحاسبات
مجلس المحاسبين
4, allée des Roseaux - Casablanca

UNIMER S.A.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020



90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad,
Rabat



شعبه في المحاسبات
مجلس المحاسبين
4, allée des Roseaux - Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU «01/01/2020» AU «31/12/2020»

Aux Actionnaires de la Société
UNIMER S.A.
Km 11, Rue L. Route des Zenatas,
Sidi Bernoussi Q.I - 20 252
Casablanca

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée et ses décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Conventions préalablement autorisées par le conseil d'administration

Néant

1.2 Conventions non préalablement autorisées par le conseil d'administration

Néant

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention facturation de loyers par la société MIMIMED :

<u>Personne concernée</u>	M. Said ALJ, Administrateur UNIMER et actionnaire MIMIMED
<u>Objet</u>	Location par MIMIMED, d'une partie des locaux à usage de bureaux sis à 15, Rue Jbel Saghro, Quartier CIL- Casablanca. Contrat de bail signé au cours de l'exercice 2013.
<u>Modalités</u>	Loyer mensuel net de 250.000 DH payable d'avance en début du mois
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'une charge locative au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 3.000.000 DH.

2.2 Convention de rémunération des avances faites à la société SANAM AGRO (écrite) :

<u>Personne concernée</u>	M. Said ALJ Administrateur commun dans les deux sociétés
<u>Objet</u>	Convention de rémunération des avances faites à la Société SANAM AGRO.
<u>Modalités</u>	Au 31 décembre 2020, le solde des avances s'élevait à 101.315.342,40 DH. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,5% HT.
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt en 2020 qui s'élève à 1.529.168,70 DH HT.

2.3 Convention de rémunération des avances en compte courant faites à la société Unimer Dakhla (non écrite) :

<u>Personne concernée</u>	M. Said ALJ Administrateur UNIMER S.A. l'Associé Unique de Unimer DAKHLA SARL AU
<u>Objet</u>	Convention non écrite de rémunération des avances en compte courant faites à la Société UNIMER DAKHLA SARL AU.
<u>Modalités</u>	Au 31 décembre 2020, le solde des avances en compte courant s'élevait à 152.727.341,51 DH. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,5% HT.
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt en 2020 qui s'élève à 3.734.642,62 DH HT.

2.4 Convention de rémunération des avances en compte courant faites à la société VCR Logistics (non écrite) :

<u>Personne concernée</u>	M. Said ALJ Administrateur UNIMER S.A. qui est actionnaire de VCR Logistics
<u>Objet</u>	Convention non écrite de rémunération des avances en compte courant faites à la Société VCR Logistics.
<u>Modalités</u>	Au 31 décembre 2020, le solde des avances en compte courant s'élevait 137.449.593,94 DH. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,5% HT.
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt en 2020 qui s'élève à 3.307.608,30 DH HT.

2.5 Convention de rémunération des avances en compte courant faites à la société Top Food Morocco (non écrite) :

<u>Personne concernée</u>	M. Abdelkader ALJ Administrateur UNIMER S.A. qui est actionnaire de Top Food Morocco
<u>Objet</u>	Convention non écrite de rémunération des avances en compte courant faites à la Société Top Food Morocco.
<u>Modalités</u>	Au 31 décembre 2020, le solde des avances en compte courant s'élevait 57.341.751,34 DH. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,5% HT.
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt en 2020 qui s'élève à 1.932.839,29 DH HT.

2.6 Convention de rémunération des avances en compte courant faites à la société Investipar (non écrite) :

<u>Personne concernée</u>	M. Said ALJ Administrateur UNIMER S.A. qui est actionnaire de Investipar
<u>Objet</u>	Convention non écrite de rémunération des avances en compte courant faites à la Société Investipar.
<u>Modalités</u>	Au 31 décembre 2020, le solde des avances en compte courant s'élevait 129.757.529,32 DH. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,5% HT.
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt en 2020 qui s'élève à 4.321.647,28 DH HT.



2.7 Convention de rémunération des avances en compte courant faites à la société UNIMER PROTEINS :

<u>Personne concernée</u>	M. Saïd ALJ Administrateur UNIMER S.A. qui est actionnaire de UNIMER PROTEINS
<u>Objet</u>	Convention non écrite de rémunération des avances en compte courant faites à la Société UNIMER PROTEINS
<u>Modalités</u>	Au 31 décembre 2020, le solde des avances en compte courant s'élevait 7.305.867,93 DH. Ces avances sont rémunérées au taux de 4.5% HT.
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt en 2020 qui s'élève à 244.880,00 DH HT.

2.8 Convention de rémunération des avances en compte courant faites à la société UNIMER AFRICA :

<u>Personne concernée</u>	M. Saïd ALJ Administrateur UNIMER S.A. qui est actionnaire de UNIMER AFRICA
<u>Objet</u>	Convention non écrite de rémunération des avances en compte courant faites à la Société UNIMER AFRICA.
<u>Modalités</u>	Au 31 décembre 2020, le solde des avances en compte courant s'élevait 19.483.019,70 DH. Ces avances sont rémunérées au taux de 4.5% HT.
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt en 2020 qui s'élève à 645.178,63 DH HT.

2.10 Convention de rémunération des avances en compte courant faites à la société DELIMAR :

<u>Personne concernée</u>	M. Saïd ALJ Administrateur UNIMER S.A. qui est actionnaire de DELIMAR
<u>Objet</u>	Convention non écrite de rémunération des avances en compte courant faites à la Société DELIMAR.
<u>Modalités</u>	Au 31 décembre 2020, le solde des avances en compte courant s'élevait 215.625,00 DH. Ces avances sont rémunérées au taux de 4.5% HT.
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt en 2020 qui s'élève à 419.000,00 DH HT.



2.11 Convention de location de terrain faites à la société UNIMER PROTEINS :

<u>Personne concernée</u>	M Saïd ALJ Administrateur UNIMER S A. qui est actionnaire de UNIMER PROTEINS
<u>Objet</u>	Mise à disposition par UNIMER à UNIMER PROTEINS d'un terrain à usage industriel pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction.
<u>Modalités</u>	Loyer annuel net de 1.000.000 DH HT
<u>Exécution</u>	L'exécution de cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'un produit locatif au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 1.000.000 DH HT.

Casablanca, le 22 avril 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HORWATH MAROC AUDIT

CABINET M.Y. SEBTI



Adib BENBRAHIM
Associé

Muhammed Youssef SEBTI

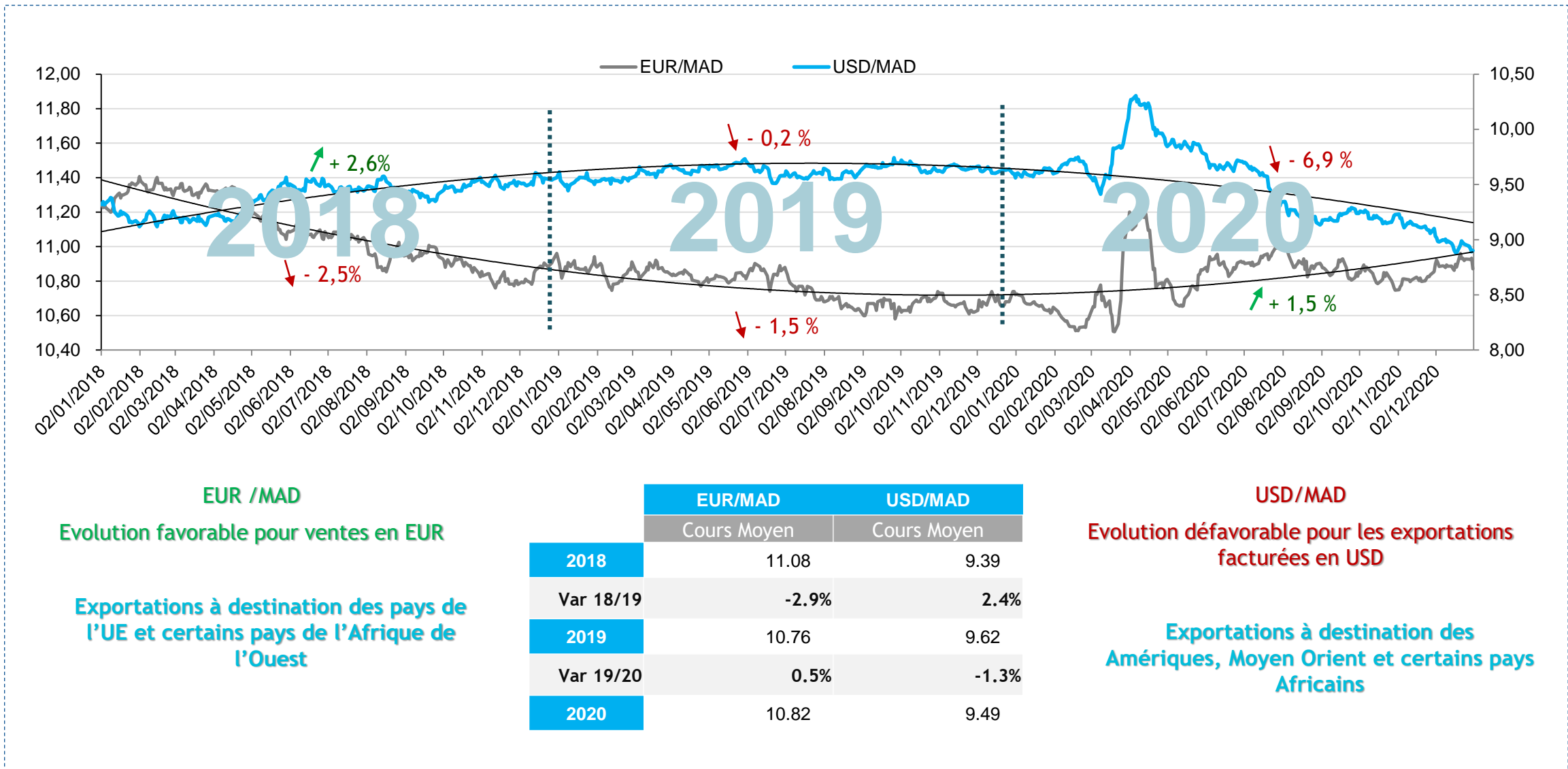


Etat des Honoraires versés aux Commissaires Aux Comptes

	Cabinet HORWATH MAROC AUDIT						Cabinet SEBTI						Total
	Montant / Année			Pourcentage / Année			Montant / Année			Pourcentage / Année*			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>	512.000,00	512.000,00	512.000,00	100%	100%	100%	250.000,00	250.000,00	250.000,00	100%	100%	100%	762.000,00
<i>Emetteur</i>	300.000,00	300.000,00	300.000,00										
<i>Filiales</i>	212.000,00	212.000,00	212.000,00										
Total général	512.000,00	512.000,00	512.000,00				250.000,00	250.000,00	250.000,00				



Rapport d'activité de l'exercice 2020



EUR /MAD

Evolution favorable pour ventes en EUR

Exportations à destination des pays de l'UE et certains pays de l'Ouest

	EUR/MAD	USD/MAD
	Cours Moyen	Cours Moyen
2018	11.08	9.39
Var 18/19	-2.9%	2.4%
2019	10.76	9.62
Var 19/20	0.5%	-1.3%
2020	10.82	9.49

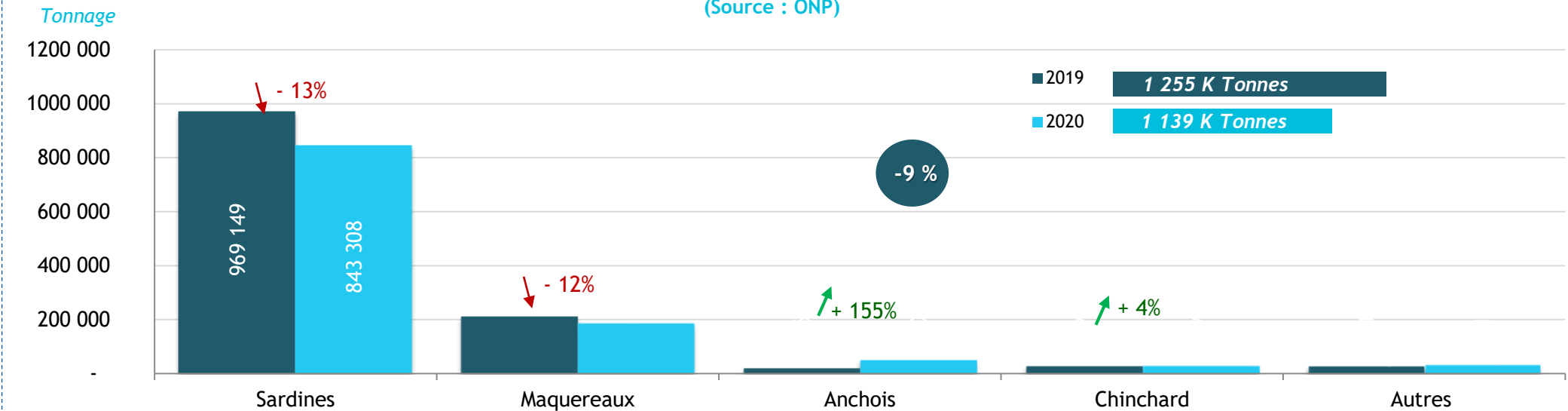
USD/MAD

Evolution défavorable pour les exportations facturées en USD

Exportations à destination des Amériques, Moyen Orient et certains pays Africains

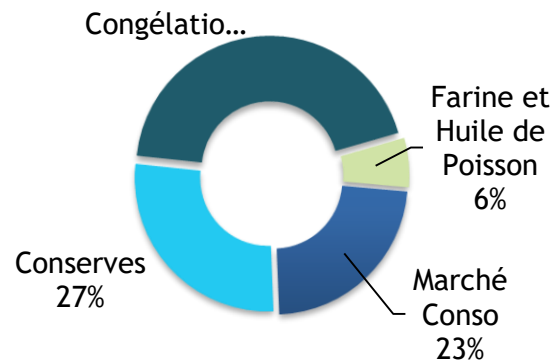
Débarquements Pélagiques au Maroc

(Source : ONP)



Débarquements de poissons pélagiques - 2019/2020

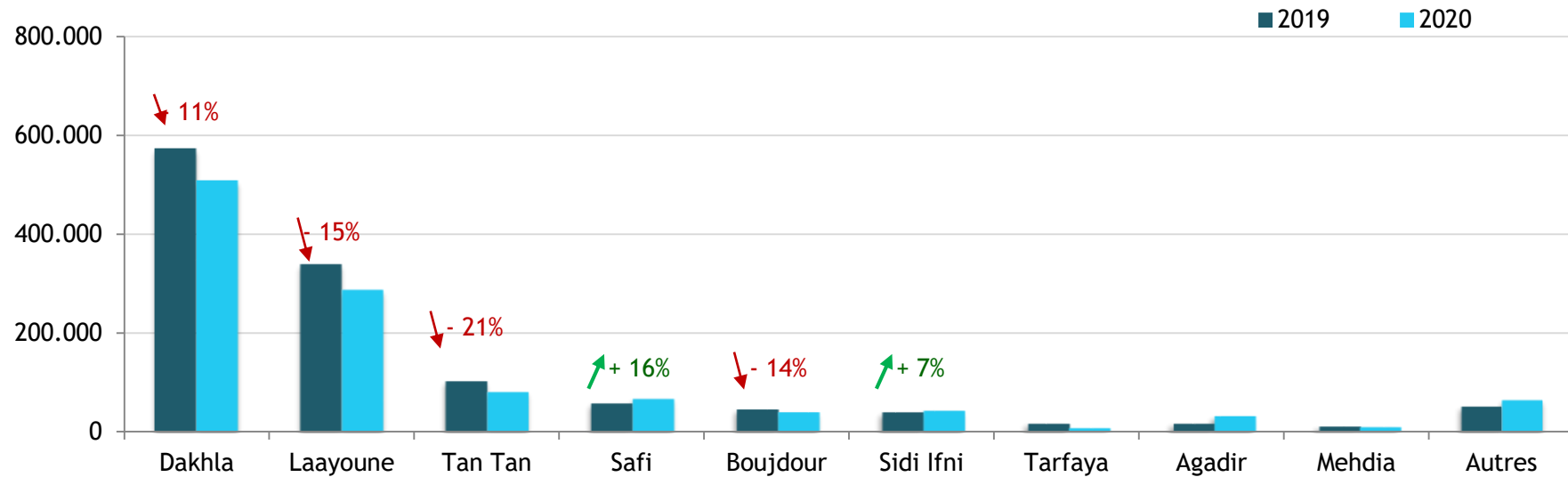
(Tonnage)



(Valeur)

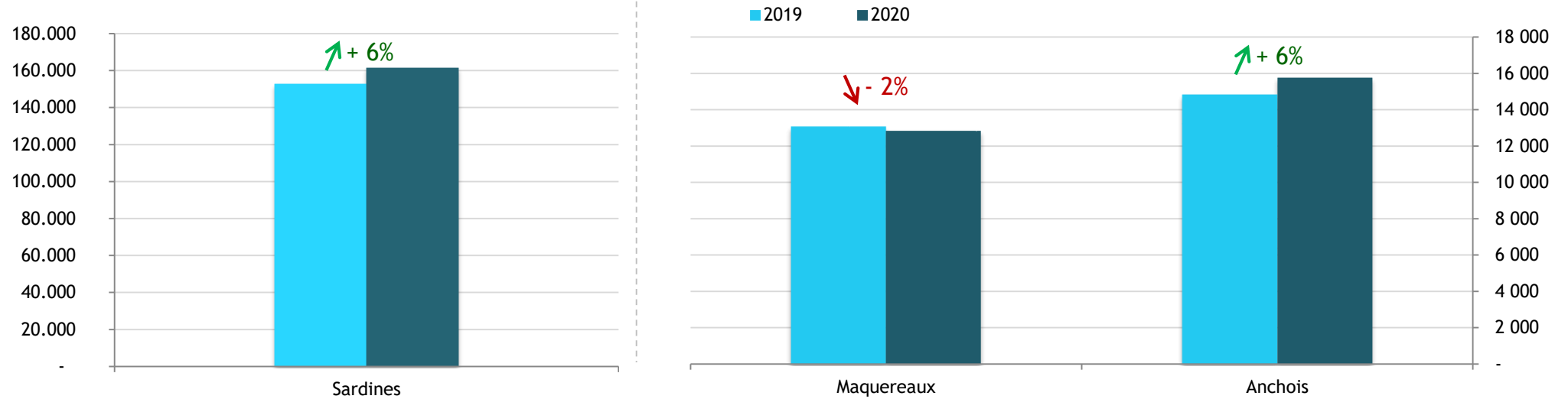
Produits / Périodes	2019	2020	Variation	
	(KDH)	(KDH)	Prix	Valeur
Sardines	2 166 523	1 834 597	-3%	-15%
Maquereaux	485 981	468 731	10%	-4%
Anchois	111 531	191 160	-33%	71%
Chinchard	133 359	121 471	-12%	-9%
Autres	310 819	350 032	-4%	13%
Total (Source : ONP)	3 208 213	2 965 991	2%	-8%

Evolution des Tonnages débarqués par ports (Source : ONP)



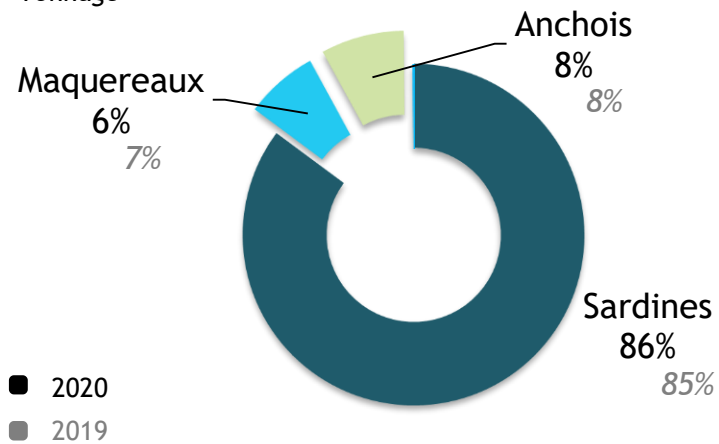
Exportations par Espèce de produits (Source : EACCE)

Tonnage



Répartition par Espèce 2020

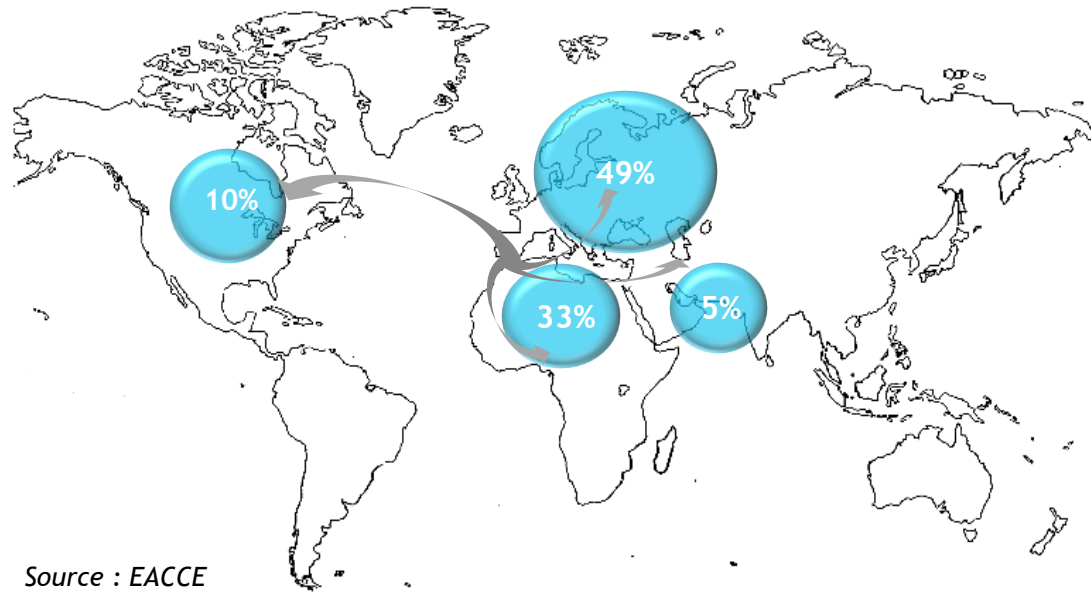
Tonnage



Valeur par Espèce

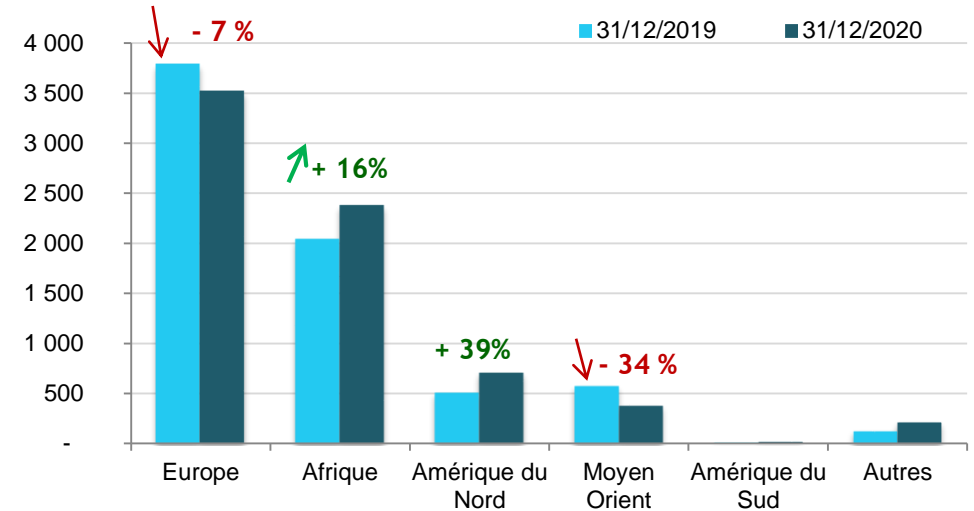
Espèces	2019		2020		Variation	
	Valeur (MDH)	Valeur (MDH)	Valeur (MDH)	Valeur (MDH)	Prix	Valeur
Sardines	5 081	5 354	5 081	5 354	-0.5%	5.4%
Maquereaux	665	621	665	621	-5.0%	-6.6%
Anchois	1 284	1 217	1 284	1 217	-10.9%	-5.2%
Thon	17	19	17	19	-0.7%	15.6%
Total (Source : EACCE)	7 047	7 212	7 047	7 212	-3.0%	2.3%

Régions économiques / Evolutions des Exportations



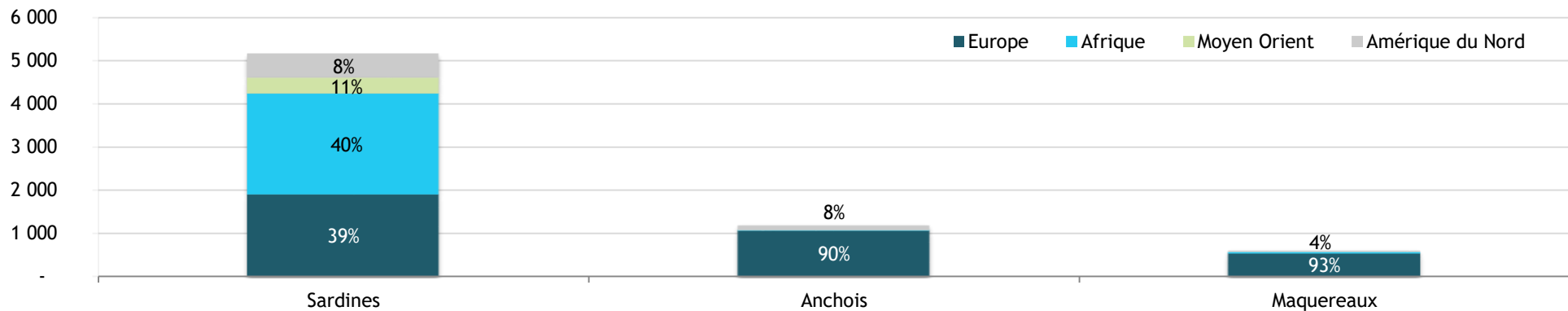
Source : EACCE

Evolution des exportations par marché

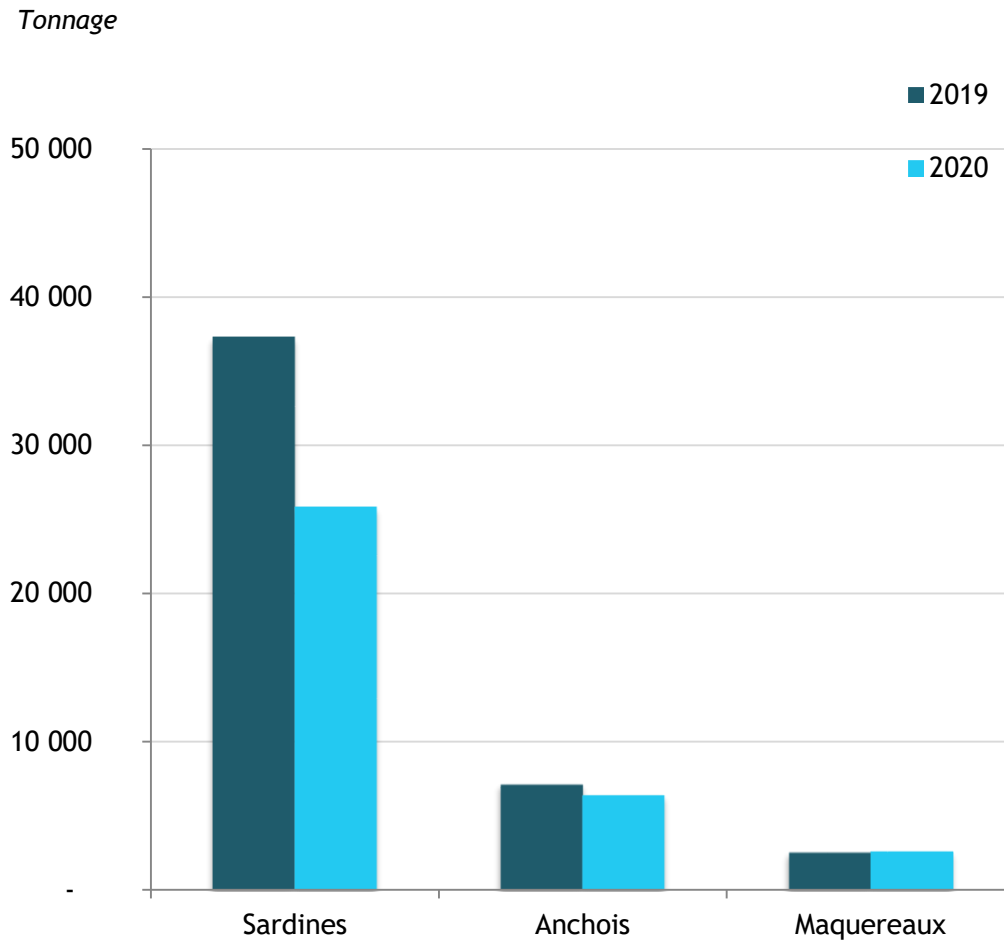


Répartition par espèces par régions

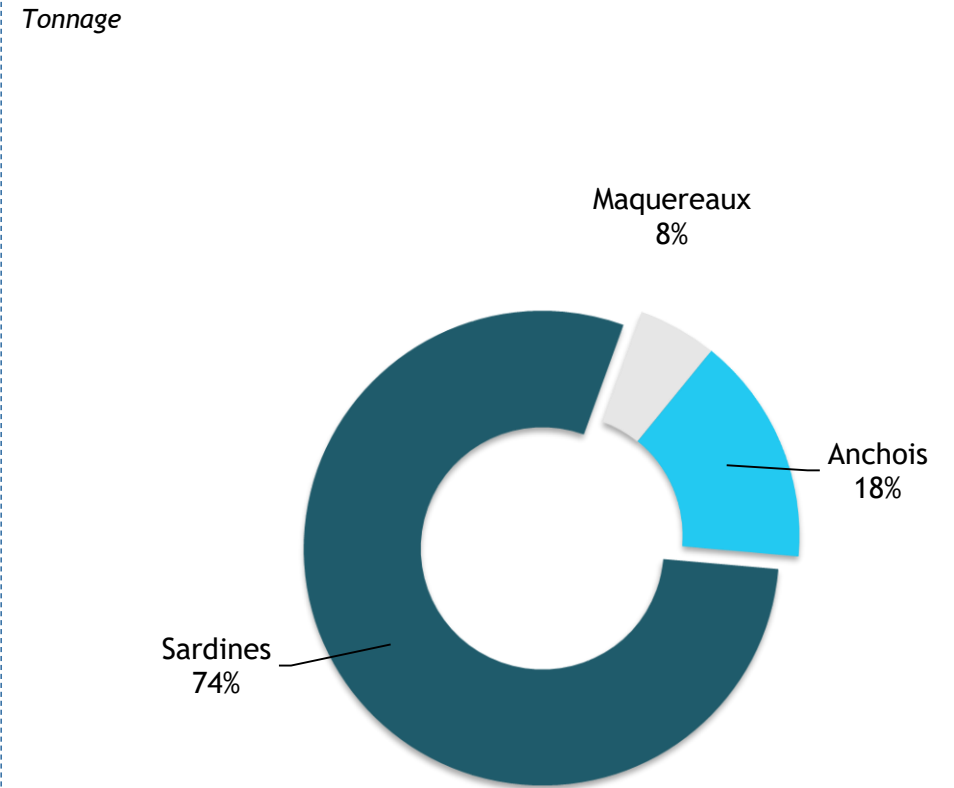
Mdh



Evolution des Approvisionnements

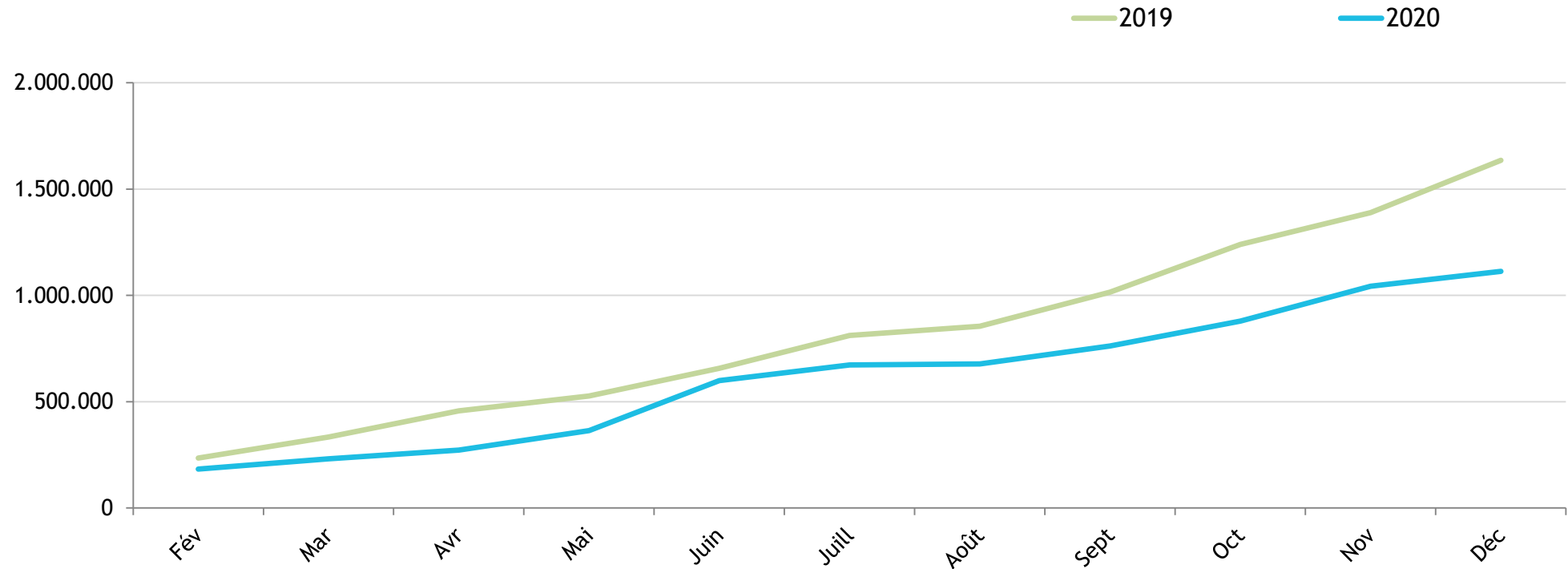


Approvisionnement par Espèces

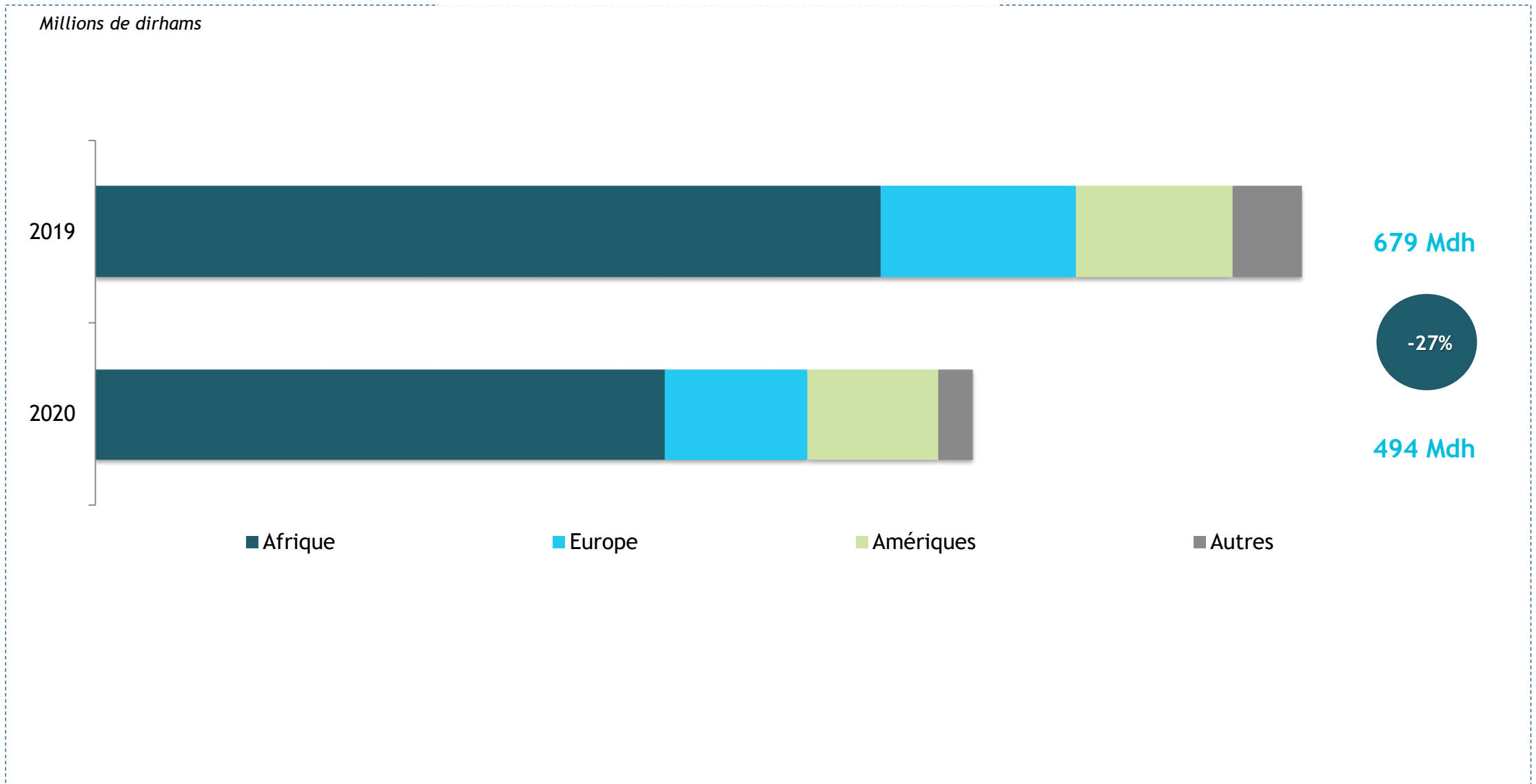


Production mensuelle cumulée

Caisses Equiv ¼ Club

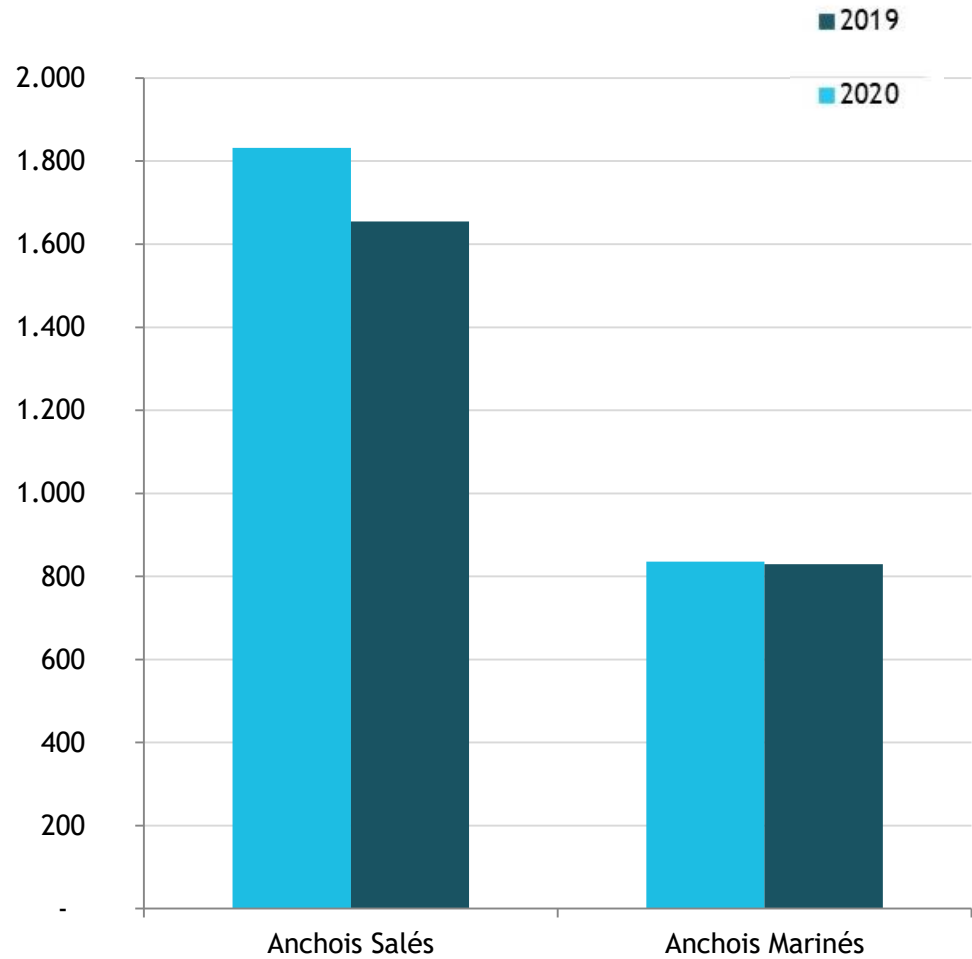


Répartition géographique du CA 2020/2019



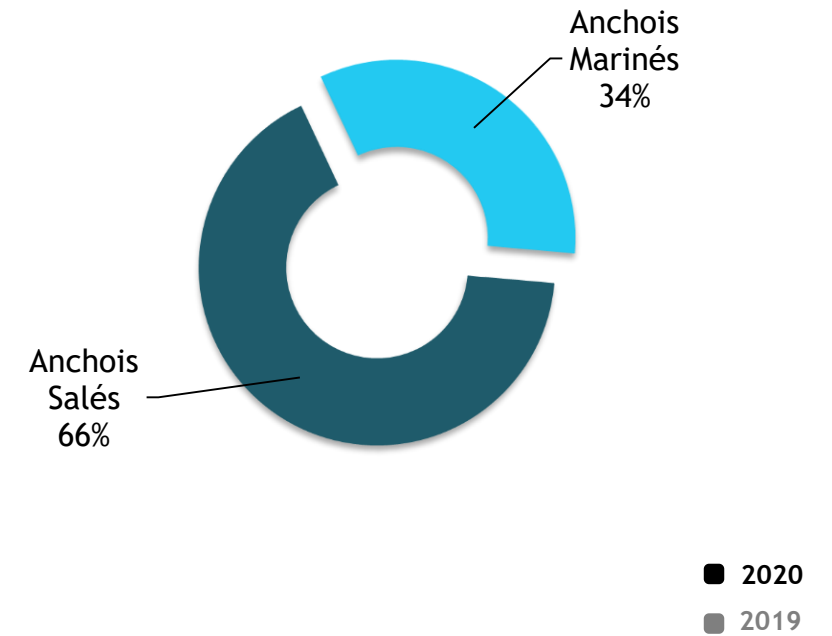
Volumes de Production

Filets produits en tonnes



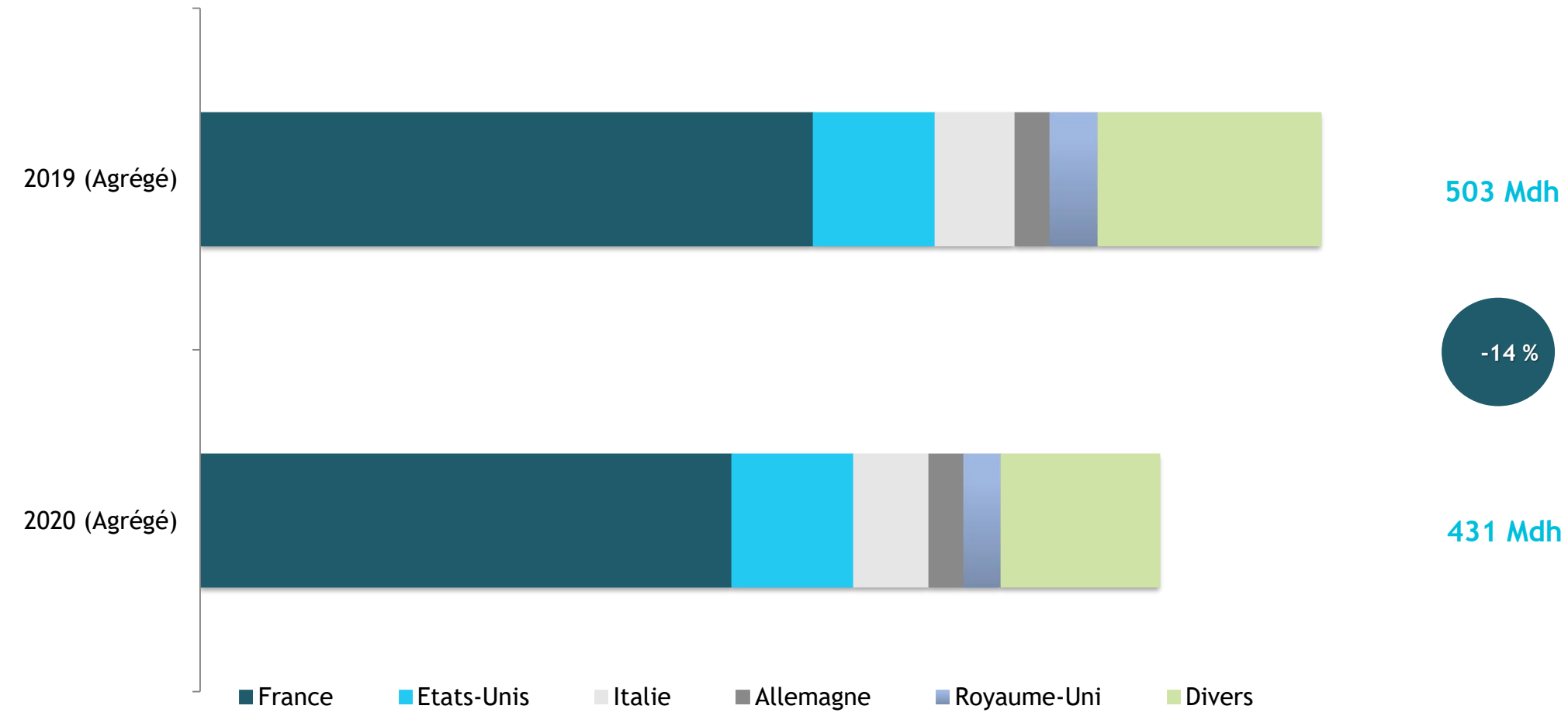
Production par nature

Filets produits en tonnes



Répartition géographique du CA

Millions de dirhams





Liste des Communiqués de Presse de l'exercice

COMMUNICATION FINANCIÈRE

- Communiqué de presse, le 25 mars 2021, suite à la réunion du Conseil d'Administration du 24 mars 2021 pour arrêter les comptes annuels clos au 31 décembre 2020
- Communiqué de presse, le 30 novembre 2020, Indicateurs pour le troisième trimestre 2020
- Communiqué de presse, le 24 septembre 2020, suite à la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 2020 pour revue les comptes semestriels du 30 juin 2020
- Communiqué de presse, le 31 août 2020, Indicateurs pour le deuxième trimestre 2020
- Communiqué de presse, le 25 juin 2020, suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 juin 2020
- Communiqué de presse, le 29 mai 2020, Indicateurs pour le premier trimestre 2020
- Communiqué de presse, le 30 avril 2020, avis de réunion pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020, projet de résolutions et Etats de synthèse
- Communiqué de presse, le 26 mars 2020, suite à la réunion du Conseil d'Administration du 24 mars 2020 pour arrêter les comptes annuels clos au 31 décembre 2019
- Communiqué de presse, le 28 février 2020, Indicateurs pour le quatrième trimestre 2019



Projet de résolutions à soumettre à l'AGO

1^{ère} résolution : Approbation des Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve purement et simplement, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 23 996 038,33 Dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

2^{ème} résolution : Affectation du Résultat (Proposition)

L'Assemblée Générale approuvant la proposition faite par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la façon suivante :

- Elle décide en conséquence de distribuer au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, un dividende total de 17 120 820 Dirhams, soit 1,5 Dirhams par action.
- Ce dividende sera mis en paiement conformément à la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, courant le mois de septembre 2021.
- Après affectation des résultats, le compte report à nouveau présentera donc un solde créditeur de 436 552 942,52 Dirhams.

Libellé	Montant (DH)
Résultat de l'exercice	23 996 038,33
Réserve Légale	Néant
Report Antérieur	429 677 724.19
Bénéfice distribuable	453 673 763,52
Dividendes (1,5 Dh/action)	- 17 120 820,00
Solde à reporter à nouveau	436 552 942,52

3^{ème} résolution : Approbation des Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi n°20-05, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

4^{ème} résolution : Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale approuvant la proposition faite par le Conseil d'Administration, décide la nomination de Monsieur Mehdi Alj en qualité d'administrateur pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2022.

5^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration du 24 mars 2021, décide d'attribuer au conseil d'administration une somme globale et forfaitaire de 660 000 Dirhams, au titre de jetons pour l'exercice clos au 31/12/2020.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

6^{ème} résolution : Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

Le Conseil d'Administration propose le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes : « Cabinet HORWARTH MAROC AUDIT - 90 Avenue Mehdi Ben Barka, Rabat » pour une période de 3 ans, correspondant aux exercices 2021, 2022 et 2023 et décide que sa rémunération sera sur la base du barème applicable lors de la facturation des honoraires.

7^{ème} résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.



Mandats des Administrateurs

Nom	Fonction actuelle et occupation principale	Date de nomination	Échéance du mandat	Occupation et emploi principal	Mandats en cours
Said ALJ	Président du Conseil d'administration	24/03/2020	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2022	Président du Conseil de SAHAM ASSURANCE Président du Conseil de SANAM HOLDING	PDG de SANAM HOLDING PDG de SANAM INVEST Président du CA de SAHAM ASSURANCE Administrateur de STOKVIS ENGINs Administrateur de STOKVIS AGRI Administrateur de STOKVIS AUTOMOTIVE Administrateur de STOKVIS INDUSTRIES Administrateur de STOKVIS MOTORS Administrateur de STOKVIS INTERNATIONAL Président du CA de UNIMER AFRICA Président du CA de LA MONEGASQUE VANELLI FRANCE PDG de WINDIA CAP Administrateur de INTERNATIONAL CALL Président du CA de CENTRE INTERNATIONAL D'OPPORTUNITES D'affaires DU MAROC
Abdelkader ALJ	Administrateur	24/03/2020	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2022	Président du CA de VCR-SODALMU	Administrateur de ALJIA HOLDING Administrateur de SANAM AGRO PDG de TOP FOOD MOROCCO
SANAM HOLDING, représentée par Ismail FARIH	Administrateur	24/03/2020	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2022	Conseiller du Président	Administrateur de SANA STOK Administrateur de SANAM CONSULTING Administrateur de STOKVIS NORD AFRIQUE Administrateur de STOKVIS ENGINs Administrateur de STOKVIS AGRI Administrateur de STOKVIS AUTOMOTIVE Administrateur de STOKVIS INDUSTRIES Administrateur de STOKVIS MOTORS Administrateur de STOKVIS INTERNATIONAL Administrateur de UNIMER Administrateur de MEDI BUSINESS JET Administrateur de TAFARYT JET Administrateur de SAHAM ASSURANCE
Mohammed Mouncef KABBAJ	Administrateur	24/03/2020	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2022	Administrateur	Administrateur de OMACIC

Nom	Fonction actuelle et occupation principale	Date de nomination	Échéance du mandat	Occupation et emploi principal	Mandats en cours
SAHAM ASSURANCE, représentée par Kawtar JOHRATI	Administrateur	24/03/2020	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2022	DGD SAHAM ASSURANCE Maroc DG SAHAM ASSET MANAGEMENT	Administrateur de LABELVIE Administrateur de STOCKVIS Administrateur de KHALLADI Administrateur de TCAPITAL Administrateur de SALAFIN Administrateur de FOND 3P FUND Administrateur de FONDS PME CROISSANCE Administrateur de FONDS XPANSION2 Administrateur de FONDS FRANCO-AFRICAINE Administrateur de MIF Administrateur de ACAMSA Administrateur de SOGEPB Administrateur de PARTENARIAT CAPITAL MAROC Administrateur représentant SAHAM ASSURANCE Cote d'Ivoire : AWA (Améthys West Africa); Les Flamboyants
Mohamed Saad Hassar	Administrateur	24/03/2020	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2022	Président du Conseil de la SOCIETE MAROCAINE DES TABAC	Administrateur de AUTOHALL Président de AUTOHALL IMMOBILIER Administrateur de GROUPE ZALAGH Administrateur de STOKVIS INDUSTRIES Administrateur de AFMA
Abdellatif GUERRAOU	Administrateur	24/03/2020	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2022	Président du Conseil de AUTO HALL	Président du Conseil de SCAMA Président du Conseil de SOMMA Président du Conseil de DIAMOND MOTORS Président du Conseil de AHVI Président du Conseil de SMVN Président du Conseil de SMAA Président du Conseil de AFRICA MOTORS Président du Conseil de LEADER LOCATION Membre du Conseil de Surveillance de AHCD Administrateur de AUTO HALL IMMOBILIER